

Publié par Tribune de Genève (<http://www.tdg.ch>)

Retraite et divorce, le mauvais couple

| Le nombre de mariages rompus a certes légèrement diminué pendant la crise économique, le divorce continue néanmoins d'atteindre des proportions plus élevées auprès des Romands que chez nos voisins d'outre-Sarine. En 2009, les cantons de Vaud et Genève ont enregistré 2,7 séparations matrimoniales pour 1000 habitants, selon l'Office fédéral de la statistique.



© |

Par Philippe Doffey * | 20.06.2011 | 23:59

Le nombre de mariages rompus a certes légèrement diminué pendant la crise économique, le divorce continue néanmoins d'atteindre des proportions plus élevées auprès des Romands que chez nos voisins d'outre-Sarine. En 2009, les cantons de Vaud et Genève ont enregistré 2,7 séparations matrimoniales pour 1000 habitants, selon l'Office fédéral de la statistique.

La plupart du temps désagréable pour des raisons personnelles, le divorce engendre également de lourdes conséquences sur la prévoyance professionnelle. Les cotisations au 2e pilier réalisées par le couple sont distribuées à parts égales entre les deux conjoints au moment de la liquidation du régime matrimonial (sauf si le mariage a été enregistré sous le régime de la séparation de biens). Le juge calcule toutefois des compensations en fonction de la répartition du reste du patrimoine. Il tient compte de la garde des enfants, le cas

échéant, pour équilibrer la donne. Dans la majorité des cas, l'avoir de prévoyance de l'une des deux parties diminue, tandis que celui de l'autre augmente. Parfois, cela atteint des proportions considérables. Pour éviter d'être pénalisé au moment de la retraite, le conjoint débiteur peut envisager un rachat afin de retrouver son capital de prévoyance. Il s'adressera à sa caisse de pension, dès que sa situation financière le lui permettra. Bon à savoir: le montant est déductible du revenu imposable. Quant à la personne qui reçoit l'avoir de prévoyance professionnelle, elle peut selon la situation le réinvestir dans une police de libre passage. Dans nos sociétés, le divorce est l'une des principales sources d'appauvrissement et de baisse du niveau de vie. Il engendre de sérieux impacts en termes de prévoyance, qu'il ne faut pas sous-estimer.

* Directeur chez Retraites Populaires

Source URL (Extrait le 22.06.2011 - 08:40): <http://www.tdg.ch/retraite-divorce-mauvais-couple-2011-06-20>